



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2021**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc JEANDEMANGE - Maire

Membres présents : MMES Cyrielle BRUN, Marie-Anne DAVID, Sylvie EL KHOUTABI, Léontina GARNIER, Catherine GAUBEY, Estelle GAUTHIER, Catherine MAST, Karima RABEHI, Annie THRONNER, Marie-Laure TSAN, Sandrine WICART, Patricia ZOPPI,
MM. Xavier BENSSOUSSEN, Vincent BOURDEAUDUCQ, Alain DUZ, Jean-Marc JEANDEMANGE, Franck LEGRAND, Stéphane MAILLIER, Joan PAREILH-PEYROU, Mathieu ROMANIN, Franck SORBARA,
formant la majorité des membres en exercice ;

Procurations : MM. Benoît DEBEAULIEU (pouvoir à Patricia ZOPPI), Denis VIAL (pouvoir à Jean-Marc JEANDEMANGE),

M. Franck LEGRAND a été élu secrétaire de séance.

La séance du Conseil Municipal est précédée par l'intervention de M. Damien ABAD, député de l'Ain et conseiller départemental du canton de Pont-d'Ain.

La séance est ouverte à 21h00.

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Claude MINCHELLA. Il est remplacé par la personne suivante sur la liste, c'est-à-dire Madame Catherine GAUBEY.

Monsieur le Maire installe Madame Catherine GAUBEY dans ses nouvelles fonctions et lui souhaite la bienvenue.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 19 avril 2021 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Délibérations

1) Modification du tableau des emplois permanents

Monsieur Franck SORBARA informe l'Assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La présente délibération porte sur :

- La suppression d'un poste d'ATSEM à temps plein à compter du 22/08/2021 compte tenu de la mise en disponibilité de l'agent qui l'occupait et de la suppression d'une classe de maternelle ;
- L'augmentation de la quotité d'un poste d'ATSEM antérieurement à 31.26/35^{ème}, à 32.01/35^{ème} annualisé ;
- La mise à jour des quotités des postes d'ATSEM et de l'emploi d'adjoint technique à temps non-complet (en charge du ménage au gymnase) compte tenu des calculs d'annualisation ;
- la modification du poste de responsable du restaurant scolaire ouvert aux adjoints techniques de 2^{ème} classe, en l'ouvrant de manière globale aux cadres d'emploi des adjoints techniques et des adjoints d'animation ;
- la création d'un poste d'agent en charge de l'accueil, de la gestion du personnel, de la communication et du CCAS, au cadre d'emploi d'adjoint administratif, à temps complet, en vue du remplacement d'un départ en retraite.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette modification du tableau des emplois permanents.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Franck SORBARA,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE les propositions du Maire ;

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe ;

AUTORISE le Maire à faire les déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives aux recrutements.

ANNEXE : TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

(Délibération n°2021-036)

Emplois à temps complet

Services	Nb emplois modifié	Cadre d'emplois ou grades
Service Administratif	5	
Directeur général des services	1	Cadre d'emploi d'attaché territorial
Agent principalement chargé de la comptabilité et de l'état civil	1	Cadre d'emploi d'adjoint administratif
Agent principalement chargé de l'accueil et de l'urbanisme	1	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} cl.
Agent principalement chargé de l'accueil et de la gestion du personnel	1	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} cl.
Agent principalement chargé de l'accueil, de la gestion du personnel, de la communication et du C.C.A.S.	1	Cadre d'emploi d'adjoint administratif
Service Technique	8	
Responsable du service	1	Cadres d'emploi des techniciens, des adjoints techniques et des agents de maîtrise
Technicien en charge de la voirie et des espaces verts	1	Cadre d'emploi de technicien
Agent technique polyvalent	6	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Bâtiments communaux	2	
Agent technique polyvalent	2	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Police Municipale	2	
Adjoint de surveillance de la voie publique	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Agent de police municipale	1	Cadre d'emploi des agents de police municipale (catégorie C)
Ecoles	0	
Agents spécialisés des écoles maternelles	0	ATSEM 1 ^{ère} classe – Suppression à compter du 22 août 2021
TOTAL	17	

Emplois à temps non complet

Services	Nombre et quotité des emplois Modifié	Cadre d'emplois ou grades
Service technique	1	
Agent technique polyvalent	1 (14.97/35)	Adjoint technique 2 ^{ème} classe
Marché	1	
Placier	1 (4/35)	Adjoint technique 2 ^{ème} classe
Cantine	7	
Responsable du restaurant scolaire	1 (24.09/35)	Cadres d'emplois des adjoints d'animation, ou des adjoints techniques
Agents chargés de la surveillance à la cantine	1 (17.92/35) 5 (6.17/35)	Cadres d'emplois des adjoints d'animation, ou des adjoints techniques
Ecole	4	
Agents spécialisés des écoles maternelles	3 (32.01/35) 1 (32.42/35)	ATSEM 1 ^{ère} classe
TOTAL	13 (6.29 ETP)	

Débat et questions : Franck LEGRAND demande si la création du poste au service administratif vise à permettre le remplacement de Patricia par Angélique. Sabine LAURENCIN répond par l'affirmative. Le poste d'ASVP doit être conservé au tableau pour permettre le détachement (c'est la procédure prévue par le statut de la fonction publique territoriale en cas de reclassement), mais la commune ne pourra pas effectuer de nouveau recrutement dessus.

2) Conseil municipal – Approbation du règlement intérieur

Monsieur le Maire explique que conformément à l'article L2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante doit établir son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Il présente au conseil les principales dispositions de ce projet de règlement qui a été préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Il fixe notamment :

- Les règles de présentation d'examen, ainsi que la fréquence des questions orales,
- Les conditions de consultation des projets des contrats ou des marchés,
- De manière générale les règles de fonctionnement du Conseil Municipal et des commissions.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce règlement.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur du Conseil Municipal dans les conditions exposées par le Maire.

Débat et questions : Franck LEGRAND dit qu'il n'a pas vu dans le règlement les rôles et fonctions des commissions permanentes. Monsieur le Maire dit que le règlement fixe le nombre maximal de membre par commission. Le rôle des commissions a été expliqué aux conseillers en début de mandat. Le règlement ne peut pas détailler le périmètre d'intervention de chaque commission. Franck LEGRAND dit qu'il manque dans le règlement une phrase expliquant le rôle des commissions. Monsieur le Maire répond que les commissions préparent leurs projets et font des propositions au maire et au Conseil Municipal. Elles n'ont pas de rôle délibératif. Estelle GAUTHIER dit qu'elle a l'impression que l'on ne se comprend pas et précise ses questions : comment fonctionnent les commissions de manière générale et comment font-elles remonter les informations au maire ? Comment sont diffusées les informations entre les membres ? Franck LEGRAND dit qu'il faudrait une phrase dans le règlement pour définir leur rôle, leur mode de fonctionnement global, notamment via le sharepoint. Monsieur le Maire dit qu'il fera une fiche en annexe du règlement pour expliquer

le fonctionnement. Il rappelle que la commission est force de propositions. Vincent BOURDEAUDUCQ dit que chaque commission fonctionne comme elle le souhaite. Actuellement, les adjoints animent les commissions, et font remonter les projets en réunion de bureau. Xavier BENSSOUSSEN demande si, concernant la possibilité d'assister aux commissions en tant qu'auditeur, il serait possible d'avoir accès aux convocations et aux comptes rendus, même brefs. Sylvie EL KHOUTABI dit que ce qui pourrait être envisageable est qu'à la fin de chaque Conseil Municipal, chaque président de commission fasse un bref compte-rendu de son activité au cours du mois écoulé. Cela permettrait à chacun d'avoir les principales informations. Monsieur le Maire dit que c'est une proposition intéressante : un point sera ajouté à l'ordre du jour. Xavier BENSSOUSSEN demande si, concernant l'expression des groupes minoritaires, il serait possible d'avoir un calendrier des publications et de connaître la police et la taille de caractères utilisés. Monsieur le Maire dit que Karima RABEHI lui communiquera ces informations. Karima RABEHI dit que toutes les dates de transmission figurent dans le tableau envoyé aux membres de la commission, dont Estelle GAUTHIER fait partie. Elle enverra un mail concernant la taille de police.

3) Acquisition d'une parcelle cadastrée AH 520

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il a été contacté par le propriétaire de la parcelle cadastrée section AH numéro 520. Il semble que suite à un bornage intervenu il y a plusieurs années, il était prévu que la commune rachète cette parcelle de 43 m² qui empiète sur le chemin des Verchères à Oussiat.

Le propriétaire, madame Denise JANEAS, est d'accord pour la céder à la commune pour un euro.

Cette acquisition pourrait être réalisée par acte administratif en la forme authentique, à la charge de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition pour un euro de la parcelle cadastrée section AH numéro 520, d'une superficie de 43 m².

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition pour un euro de la parcelle cadastrée section AH numéro 520, d'une superficie de 43 m² ;

DIT que les frais d'actes sont à la charge de la commune ;

CHARGE Monsieur Franck SORBARA de représenter la commune ;

DIT que Monsieur le Maire procédera à l'authentification de l'acte de vente.

Débat et questions : Xavier BENSSOUSSEN demande si AH 520 est le nouveau numéro issu de la division. Sabine LAURENCIN répond qu'il n'y a pas de division (elle avait sans doute été déjà faite) et que le numéro est le bon. La parcelle fait 43 m² et est en grande partie sous l'emprise de la voie.

4) Commissions municipales – Modification de leur composition

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que suite à la démission de Monsieur Claude MINCHELLA et à l'installation de sa remplaçante, Madame Catherine GAUBEY, il est nécessaire de mettre à jour leur composition.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la nouvelle composition des commissions municipales.

Le conseil municipal,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la composition des commissions municipales telle qu'elle apparaît dans le tableau ci-dessous, le maire étant président de chacune de ces commissions :

Intitulé de la commission	Composition
Commission affaires scolaires et affaires sociales	Adjointe responsable : Léontina GARNIER Cyrielle BRUN, Alain DUZ, Sylvie EL KHOUTABI, Joan PAREILH-PEYROU, Karima RABEHI, Sandrine WICART, Patricia ZOPPI
Commission des finances, développement économique et ressources humaines	Adjoint responsable : Franck SORBARA Xavier BENSSOUSSEN, Catherine GAUBEY, Franck LEGRAND, Stéphane MAILLIER, Mathieu ROMANIN, Marie-Laure TSAN
Commission sport, culture, et associations	Adjointe responsable : Patricia ZOPPI Vincent BOURDEAUDUCQ, Benoît DEBEAULIEU, Catherine GAUBEY, Stéphane MAILLIER, Franck SORBARA, Karima RABEHI
Commission communication, tourisme, fêtes et cérémonies	Adjointe responsable : Karima RABEHI Estelle GAUTHIER, Sylvie EL KHOUTABI, Franck LEGRAND, Patricia ZOPPI
Commission urbanisme, environnement, santé publique et risques naturels	Adjoint responsable : Vincent BOURDEAUDUCQ Xavier BENSSOUSSEN, Cyrielle BRUN, Marie-Anne DAVID, Catherine MAST, Joan PAREILH-PEYROU, Mathieu ROMANIN, Annie THRONNER, Marie-Laure TSAN, Denis VIAL
Commission patrimoine, voirie, réseaux	Adjoint responsable : Alain DUZ Marie-Anne DAVID, Benoît DEBEAULIEU, Léontina GARNIER, Catherine MAST, Denis VIAL, Sandrine WICART
Commission marché (ouverte aux commerçants présents sur le marché)	Mathieu ROMANIN

Tirage au sort des jurés d'Assises de la commune de Pont-d'Ain

Monsieur le maire indique que 6 électeurs doivent être tirés au sort sur la liste électorale de la commune en vue de la désignation des jurés d'Assises (en nombre triple du nombre de jurés). Ceux-ci devront être âgés de 23 ans au-moins en 2022 (nés en 1999 ou avant).

Il n'appartient pas à la commune de retirer de la liste les noms des personnes qui pourraient être exemptées de ce devoir car trop âgées ou affectées d'une incompatibilité avec d'autres fonctions.

Il demande à tour de rôle à chaque conseiller municipal de donner un numéro de page compris entre 1 et 189, puis un numéro de ligne compris entre 1 et 10.

Page	Ligne	Nom – Prénom	Date de naissance
177	6	TOLLIFERREO Annie	23/06/1945
1	5	ACHAUME Cyril	05/05/1974
180	7	VALENCIA Jean-Pierre	26/07/1945
115	4	LOVILLE Robert	17/03/1945
43	7	COCHET Céline	30/04/1975
59	10	DUMOLLARD Frédéric	08/02/1976

Tirage au sort de la commune du canton qui n'aura pas de jurés en 2022

Monsieur le Maire explique que la commune de Pont-d'Ain est bureau centralisateur pour le tirage au sort des jurés d'Assises des communes de moins de 1 300 habitants situées dans son canton (Bolozon, Boyeux-Saint-Jérôme, Ceignes, Cerdon, Challes-la-Montagne, Labalme, Leyssard, Matafelon-Granges, Mégnat, Nurieux-Volognat, Peyriat, Saint-Alban, Samognat, Serrières-sur-Ain, Sonthonnax-la-Montagne, Varambon). Cela représente 16 communes. Or pour ces 16 communes le nombre d'électeurs à tirer au sort est de 15.

Il est donc nécessaire de tirer au sort la commune sur la liste électorale de laquelle aucun électeur ne sera tiré au sort.

La commune tirée au sort est : **Cerdon**.

Compte-rendu de l'utilisation des délégations du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal la liste des principaux devis signés depuis la précédente réunion du Conseil Municipal.

Questions diverses

- ✚ Policier municipal : Annie THRONNER demande s'il a été recruté. Monsieur le Maire répond que le recrutement est toujours en cours : une personne a été reçue et une seconde va l'être. Il est possible que nous devions relancer la procédure.
- ✚ Borne d'affichage : Marie-Anne DAVID demande si l'on a des nouvelles de la subvention régionale. Monsieur le Maire répond par la négative.
- ✚ Projet d'école : Estelle GAUTHIER dit que lors du dernier Conseil Municipal, il a été annoncé que les groupes de travail étaient mis en place et qu'on allait construire une nouvelle école vers la Catherinette. Elle ajoute qu'elle n'a jamais été informée de ce projet en conseil municipal, ni de l'alternative de réhabilitation des écoles du Centre, du Blanchon, de la cantine. Serait-il possible d'aller visiter les lieux ? De travailler tous ensemble sur ce projet ? De rencontrer le personnel de la cantine, les enseignants ? D'aller sur le terrain pour voir ? Monsieur le Maire répond que depuis plusieurs mois, le protocole Covid nous interdit d'organiser des réunions avec un grand nombre de participants. C'est en partie pour cette raison que l'on crée des groupes de travail plus restreints qui faciliteront les échanges et qui feront remonter le résultat de leur travail à l'ensemble du groupe. Il ajoute que le projet d'école a été évoqué à presque chaque réunion de Conseil Municipal. Vincent BOURDEAUDUCQ précise qu'il a été débattu en commission urbanisme, dont Xavier BENSSOUSSEN et Marie-Anne DAVID font partis. La commission a également organisée des visites de nos écoles actuelles et d'écoles dans d'autres communes. Il a expliqué à sa commission les raisons du choix du terrain de la Catherinette : étant donné le coût de la construction d'un nouvel équipement, il est préférable de le faire sur un terrain dont on est déjà propriétaire. Estelle GAUTHIER dit qu'elle ne peut pas donner son avis sur un projet sur lequel elle n'a pas d'éléments. Monsieur le Maire répond qu'aujourd'hui nous construisons le projet, que l'on crée des groupes de travail pour réfléchir ensemble aux différentes problématiques et recueillir les besoins et les avis des utilisateurs. Alain DUZ dit qu'il est compliqué et coûteux d'entretenir l'école du Centre et qu'il serait également très coûteux de la réhabiliter et de la mettre aux normes. Xavier BENSSOUSSEN dit qu'il a été décidé par la liste majoritaire de faire une nouvelle école et il y a urgence à démarrer le projet, mais les groupes de travail n'ont pas encore pu se réunir. Monsieur le Maire dit qu'il va réunir les chefs de groupes, car il n'a pas le droit pour l'instant de réunir tous les groupes en même temps. Estelle GAUTHIER dit qu'elle aurait aimé être consultée sur les décisions de principe concernant le projet d'école, en particulier sur la desserte. Stéphane MAILLIER dit que les groupes viennent d'être constitués et que le travail va commencer. L'objectif est de discuter au sein des groupes pour aboutir aux décisions. Il faudra faire partie d'un groupe pour travailler sur le projet. Monsieur le Maire confirme et ajoute que la seule chose qui n'est pas en débat, c'est le choix du terrain, car il y a peu d'autres possibilités. Monsieur le Maire dit que les groupes devront travailler sur la définition des besoins qui seront communiqués au programmiste. Celui-ci établira le cahier des charges de consultation des architectes. Vincent BOURDEAUDUCQ dit qu'un classeur est disponible en mairie et qu'il regroupera les informations relatives au projet. Léontina GARNIER propose à Catherine GAUBEY d'intégrer l'un des groupes si elle le souhaite. La liste lui sera communiquée par mail. Monsieur le Maire rappelle que la construction d'une nouvelle école figurait sur le programme sur la base duquel sa liste a été élue. Marie-Anne DAVID dit que les élections sont terminées et que maintenant tous les conseillers font partie de la même équipe qui doit travailler pour les pondinois.
- ✚ Terrains pour les jeunes à Oussiat : Monsieur le Maire explique qu'il a constaté que des enfants jouaient au foot sur la route vers le four à Oussiat. C'était non seulement dangereux, mais suscitait également des plaintes de la part des voisins. La commune est propriétaire d'un ancien terrain de boule à l'entrée des brotteaux d'Oussiat, qui est inutilisé depuis de nombreuses années. Il souhaite le laisser à la disposition de ces jeunes qui devront le remettre en état et l'entretenir. Les employés iront faire quelques travaux indispensables et nous allons étudier l'installation d'un éclairage.
- ✚ Maison France Service à la Poste : Monsieur le Maire explique qu'il a été contacté par une personne de la Poste au mois de mars dernier, qui lui a annoncé que le bureau de Pont-d'Ain allait déposer sa candidature pour être labellisé « Maison France Service ». Cette labellisation a été acceptée et le service a été ouvert au public début mai. L'inauguration devrait intervenir le 4 juin, avec un public limité. Un ordinateur sera mis à

la disposition du public et un employé de la Poste sera présent pour aider les usagers. Tous les services de l'Etat seront représentés. Pour répondre à un accroissement potentiel de la fréquentation, le parking situé à côté de la mairie et en face du bureau de poste va passer en « visiteurs » de 8h à 18h afin de favoriser la rotation du stationnement.

- ✚ Stationnement : Monsieur le Maire dit que les signalisations horizontale et verticale vont être revues et qu'afin de sensibiliser les habitants au respect des zones bleues, nous distribuerons gratuitement des disques. Sylvie EL KHOUTABI demande si une information dans la feuille bleue est prévue. Monsieur le Maire répond par l'affirmative.
- ✚ Feux tricolores : Monsieur le Maire explique que quelques modifications de réglages vont être faites : le fonctionnement des feux sur l'axe nord-sud restera inchangé, mais sur l'axe est-ouest, les feux fonctionneront en alternance. Ce sera expérimental, mais il espère que cela améliorera la fluidité de la circulation et la sécurité des usagers. Alain DUZ ajoute que lorsqu'une personne arrivera au carrefour à plus de 50 km/h, les feux basculeront au orange puis au rouge.
- ✚ Fermeture de classe : Monsieur le Maire et Léontina GARNIER expliquent que cette fermeture s'explique par une baisse des effectifs depuis quelques années. Monsieur le Maire ajoute qu'il était difficile de s'y opposer. Par contre, la commune a tenté de faire valoir sa préférence pour une fermeture de classe à l'école du Centre plutôt qu'au Blanchon. Nous avons présenté nos arguments à l'Inspectrice de Circonscription qui les a transmis à l'Inspectrice d'Académie. Notre souhait n'a cependant pas été entendu : la fermeture de classe interviendra au Blanchon. Officiellement cette décision a été prise par le CDEN (Conseil départemental de l'Education Nationale), mais après discussion avec quelques délégués siégeant au sein de cette commission, il apparaît que celle-ci n'a délibéré que sur le principe de la fermeture d'une classe. Le choix de l'école ne lui a pas été soumis. Monsieur le Maire a discuté de cette décision avec l'Inspectrice d'Académie, mais les arguments qu'elle lui a présenté pour la justifier étaient erronés (elle prétendait par exemple que l'école du Centre était neuve, mais faisait une confusion avec celle de Poncin, ou encore qu'il y avait du radon à l'école du Blanchon, alors que le problème s'était posé à l'école du Centre). Une réunion a été organisée avec les directrices d'école et les parents d'élèves, en présence de l'Inspectrice de Circonscription. Il semble qu'il y ait peu d'espoir de faire changer cette décision. Monsieur le Maire a demandé à deux députés d'intervenir, mais sans succès. Sylvie EL KHOUTABI demande quel est le problème avec le radon. Léontina GARNIER répond qu'il n'y en a plus, car les travaux ont été faits dans la classe concernée. Catherine MAST demande s'il faut organiser une manifestation avec les parents d'élèves. Elle ajoute que la baisse des effectifs est un fait, mais que les locaux sont communaux. Elle ne comprend donc pas pourquoi la commune n'a pas son mot à dire sur le lieu de fermeture. Monsieur le Maire dit qu'il a même menacé de fermer l'accès aux salles d'activité de la mairie pour leur faire comprendre à quel point la décision prise était illogique.
- ✚ Installation d'une poubelle de ville vers le collège : Franck LEGRAND dit qu'une poubelle a été installée vers le collège, mais il demande si la Principale en a été informé. Alain DUZ répond par la négative, mais dit que déposer son masque dans une poubelle plutôt que de le jeter dans la nature relève de l'éducation de base. Franck LEGRAND dit que si l'on veut que cette installation ait un effet sur la réduction des déchets jetés sur l'espace public, il faudrait demander au collège de sensibiliser les enfants.
- ✚ Manifestation « Sur un air de famille » : Monsieur le Maire dit que la Communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon a annulé sa manifestation 2021.
- ✚ Petites Villes de Demain : Monsieur le Maire dit que la Communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon a recruté une cheffe de projet. Sur six candidats, quatre ont été reçus et une personne a été retenue à l'unanimité du jury.
- ✚ Contrat de plan Etat-Région : Xavier BENSSOUSSEN demande si un projet pondinois pourra être inscrit au contrat de plan Etat-Régions. Monsieur le Maire dit qu'il n'en a pas encore discuté avec Thierry DUPUIS, mais qu'il va le faire, car il y aurait des financements à obtenir auprès de la Région.
- ✚ Accueil périscolaire : Monsieur le Maire dit qu'il a discuté avec le bureau de la Communauté de communes du projet de nouvelle école pour Pont-d'Ain. La réception a été plutôt favorable et celle-ci serait prête à étudier le déplacement du pôle petite enfance.
- ✚ Ecosphère Innovation : Monsieur le Maire dit que le groupe Grand Frais (Fresh) projette d'installer à Pont-d'Ain une cave d'affinage du Comté et du Morbier et un atelier de découpe de fromages. Vincent BOURDEAUDUCQ ajoute que ce projet pourrait créer entre 80 et 100 nouveaux emplois. Il s'agit d'une nouvelle activité et pas d'un déplacement. Marie-Anne DAVID demande si le permis de construire a été déposé. Sabine LAURENCIN dit qu'il devrait l'être d'ici le 21 mai prochain. Monsieur le Maire ajoute que les travaux devraient débuter mi-août.
- ✚ Comptoir des plastiques de l'Ain (CPA) : Monsieur le Maire dit qu'une réunion en Sous-préfecture a été organisée. Il a demandé à ce que l'on fasse cesser les nuisances rapidement (rejets d'eau pollués, odeurs

désagréables, déchets sur la voie publique). Il admet que l'entreprise fait travailler une vingtaine de personnes et que le traitement du plastique est important, mais pas à n'importe quel prix. Il a demandé la suppression du marigot à l'arrière de l'usine et des boues qui causent de mauvaises odeurs dans le quartier. L'exploitant a été incité à chercher un autre terrain pour s'installer correctement et qui serait surtout plus adapté au développement de son activité. Le dossier est entre les mains de l'Etat.

Rien n'étant plus inscrit à l'ordre du jour, la séance est close à 22h30.

Prochain Conseil municipal : 28 juin 2021.

Le Maire

Le secrétaire de séance,

Jean-Marc JEANDEMANGE

Franck LEGRAND